

Tarifs hébergement et dépendance en vigueur au 1er janvier 2024

Arrêté n°2023 - DI.VI.S -SAFE 145

fixant les tarifs opposables à compter du 1er janvier 2024

Président du Conseil Départemental

Tarif Hébergement journalier	Tarif dépendance GIR 5/6	TOTAL journalier (à la charge du résident)
62,85 €	5,69 €	68,54 €

Pour information

GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6 *
21,14 €	13,42 €	5,69 €

() Le GIR 5/6 est toujours à la charge du résident*

Aurec sur Loire
le 01/01/2024

Le Directeur

Christian VERRON